



Monsieur Pierre MONGIN

Président Directeur Général

LYBY LYON BERCY

Paris, le 11 mars 2010.

Objet : dépôt d'une Alarme Sociale.

Monsieur,

Conformément au Protocole de Droit Syndical RATP, l'UNSA RATP et la Fédération des Syndicats INDEPENDANTS déposent une Alarme Sociale.

Motif : dégradation du climat social à la RATP.

Les perspectives salariales pour 2010, les difficultés que nous rencontrons dans différentes négociations en cours ou différents dossiers (PEE, Intéressement, SEM, Droit Syndical...), la crainte de nouvelles remises en cause en matière de retraite (notamment les six derniers mois), alimentent des inquiétudes grandissantes voire du mécontentement chez les salariés et dans nos organisations syndicales UNSA et INDEPENDANTS.

Pour ce motif, nous sollicitons une audience d'Alarme Sociale.

Vous souhaitant une bonne réception de cette Alarme Sociale et dans l'attente de l'audience, veuillez recevoir, Monsieur le Président Directeur Général, nos salutations distinguées.

Thierry BABEC

UNSA RATP

Lionel LO PRESTI

Fédération des Syndicats

INDEPENDANTS



ALARME SOCIALE

CONSTAT DE DESACCORD

Paris, le 16 mars 2010

Le syndicat UNSA RATP et la Fédération des Syndicats INDEPENDANTS ont déposé une alarme sociale en date du 12 mars 2010.

Conformément au protocole d'accord relatif au droit syndical et à l'amélioration du dialogue social, une rencontre s'est tenue le 10 mars 2010 à 11h00.

Etaient présents:

Pour la Direction de l'entreprise

Monsieur Paul Peny, Monsieur Bruno Gaudry

Pour le syndicat UNSA RATP

Monsieur Thierry Babec, Monsieur Frédéric Sarrasat, Monsieur Arole Lamasse, Monsieur Didier Le Pahun

Pour le syndicat Fédération des syndicats Indépendants

Monsieur Francis Lacomme, Monsieur Olivier Le Van, Monsieur Pascal Huart, Monsieur Francis Pigot

Le syndicat UNSA RATP et la Fédération des Syndicats Indépendants considèrent que, les perspectives salariales pour 2010, les difficultés rencontrées dans les différentes négociations en cours (PEE, intéressement, SEM, droit syndical,...), la crainte de nouvelles remises en cause en matière de retraite (notamment les six derniers mois), alimentent des inquiétudes grandissantes, voire du mécontentement, chez les salariés.

En réponse, la direction rappelle que l'entreprise ne peut en aucun cas intervenir de quelque manière que ce soit dans les modalités de calcul du droit à pension. Compte tenu de la réglementation en vigueur, il n'appartient qu'à la CRP RATP, sous le contrôle de ses ministères de tutelle, et dans le contexte national d'ensemble de l'évolution des régimes de retraite, d'apprécier la mise en oeuvre d'une quelconque modification dans ce domaine.

En matière de dialogue social, la direction rappelle qu'elle a souhaité inscrire les principaux thèmes d'échanges et de négociation dans le cadre d'un agenda social partagé présenté aux organisations syndicales le 22 janvier dernier.

Il en est ainsi en particulier des discussions nécessaires à la préparation des élections professionnelles de la fin 2010 et de la négociation qui portera sur le protocole relatif au droit syndical. Des cycles d'audience se déroulent en vue d'une réunion conclusive sur le protocole électoral en avril.

En ce qui concerne les perspectives 2010, la direction rappelle qu'elles s'inscrivent dans un environnement économique contraint et incertain. Afin d'examiner les différents paramètres en rapport avec les mesures salariales, un cycle d'audience sera mené au mois de mars. Enfin la direction confirme qu'une réunion sera organisée avec les organisations syndicales portant sur la négociation annuelle sur les salaires en avril 2010.

De même, un cycle d'audience est programmé en ce qui concerne l'intéressement, et la direction rappelle, qu'après deux cycles de rencontres bilatérales et une première réunion de négociation le 20 janvier 2010, une seconde réunion de négociation est prévue le 25 mars 2010 en vue d'un accord de substitution pour le plan d'épargne entreprise.

Au regard des explications et éléments fournis par la direction, les craintes des organisations syndicales UNSA RATP et FSI ne sont pas levées.

Sur ces points, les parties présentes concluent à un **constat de désaccord**

Paul Peny
Directeur Général Adjoint

Thierry Babec
Syndicat UNSA RATP
Délégué syndical central

Francis Lacomme
Fédération des Syndicats
Indépendants